



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/736
6 juillet 2006

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

618ème séance plénière

PC Journal No 618, point 6 de l'ordre du jour

DECISION No 736
ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION
DU SEMINAIRE MEDITERRANEEN DE 2006

Le Conseil permanent,

Faisant suite aux échanges de vues ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de tenir le Séminaire méditerranéen de 2006 à Charm el-Cheikh (République arabe d'Egypte) les 6 et 7 novembre 2006 avec pour intitulé « Le partenariat méditerranéen de l'OSCE : des recommandations à la mise en œuvre ».

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation du Séminaire, tels qu'ils figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR ET MODALITES D'ORGANISATION DU
SEMINAIRE MEDITERRANEEN DE 2006 SUR LE PARTENARIAT
MEDITERRANEEN DE L'OSCE : DES RECOMMANDATIONS
A LA MISE EN ŒUVRE**

Charm-el-Cheikh (République arabe d'Egypte), 6 et 7 novembre 2006

I. Ordre du jour indicatif

Lundi 6 novembre 2006

8 h 15 – 9 heures Inscription des participants

9 heures – 10 h 15 **Cérémonie d'ouverture**

Président : Représentant du Président en exercice

Allocution d'ouverture par S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Ministre égyptien des affaires étrangères

Déclaration d'un Représentant de la présidence

Déclaration de S. E. M. Miguel Moratinos, Ministre espagnol des affaires étrangères et de la coopération

Déclaration du Secrétaire général de l'OSCE, S. E. M. Marc Perrin de Brichambaut

10 h 15 – 10 h 30 Pause café

10 h 30 – 12 h 45 **Séance 1 : Suivi du Séminaire méditerranéen de l'OSCE de 2005 : Les dimensions économique et humaine des migrations. Moyens d'améliorer les effets bénéfiques réciproques des migrations légales entre pays d'origine et de destination ; lutte contre les migrations illégales ; intégration des migrants en situation régulière.**

Modérateur : Représentant d'un partenaire méditerranéen de l'OSCE pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE

Orateurs principaux

Débat

Conclusion et observations du modérateur

- 12 h 45 – 14 h 30 Pause déjeuner
- 14 h 30 – 17 h 30 **Séance 2 : Le rôle de l'OSCE et de ses partenaires méditerranéens dans la promotion de la tolérance et de la non-discrimination. Education aux droits de l'homme et à la tolérance, législation et collecte de données en tant qu'outils pour lutter contre les crimes de haine et l'intolérance.**
- Modérateur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE
Rapporteur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération
- Orateurs principaux
Débat
Conclusion et observations du modérateur

Mardi 7 novembre 2006

- 9 h 30 – 11 h 30 **Séance 3 : Moyens d'améliorer le dialogue et la coopération entre partenaires méditerranéens et Etats participants de l'OSCE.**
- Modérateur : Représentant d'un partenaire méditerranéen pour la coopération
Rapporteur : Représentant d'un Etat participant de l'OSCE
- Orateurs principaux
Débat
Conclusion et observations du modérateur
- 11 h 30 – 12 h 30 **Séance de clôture**
- Président : Représentant du Président en exercice
- Rapports présentés par les rapporteurs des séances
Débat
- Déclaration de clôture d'un représentant du pays hôte
Déclaration de clôture d'un représentant du Président en exercice
- 12 h 30 Fin du Séminaire

Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront au Séminaire.

Les partenaires pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer au Séminaire.

Les institutions de l'OSCE, notamment l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, seront invitées à participer et à contribuer au Séminaire.

Les organisations et institutions internationales dont le nom suit seront invitées à participer et à contribuer au Séminaire : Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Comité exécutif de la Communauté d'Etats indépendants, 5+5, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Forum régional de l'ANASE, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative adriatique-ionienne, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Ligue des Etats arabes, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la conférence islamique, Organisation de la coopération économique, Organisation de la coopération économique de la mer Noire, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM (GUAM), Pacte de stabilité, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement et Union africaine.

Les représentants des organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer au Séminaire conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (une notification préalable est requise).

D'autres pays et organisations peuvent être invités par le pays hôte.

II. Calendrier et autres modalités d'organisation

Le Séminaire débutera le lundi 6 novembre 2006 à 9 heures (cérémonie d'ouverture) et s'achèvera le mardi 7 novembre 2006 à 12 h 30.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice.

Le Président désignera pour chaque séance un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour un examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de rendre compte des travaux du Séminaire.

L'anglais sera la langue de travail. A la demande de plusieurs Etats participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

D'autres articles du Règlement intérieur et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au Séminaire.

Des locaux pour des réunions spéciales supplémentaires seront mis à la disposition des participants. Ces réunions se tiendront sans interprétation.